

Mise à jour le 20/02/2017

Dans le cadre de l'application du règlement N° 305/2011 des Produits de construction incluant les dispositions à prendre pour le marquage CE de certains éléments de structures en bois :

Je soussigné, Monsieur **Thierry FARGES**, gérant de la société **Terminal Bois Nord 19 (TBN 19)** déclare que la production de « Bois de structure à section rectangulaire classés pour sa résistance » est conforme aux dispositions du contrôle de production en usine de la norme **EN 14 081-1 : 2005 + A1 : 2011** pour une utilisation en structure pour les bâtiments et les ponts.

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
<b>Résistance mécanique</b>	<b>C 24</b>	<b>EN 1912 :2012+EN 338 :2009</b>

L'organisme notifié QUALISUD, 1017 Route de Pau 40800 AIRE SUR L'ADOUR identifié 1973 a établi les certificats de conformité des systèmes de Contrôle de Production en Usine référencés 1973 – CPD – 108 (site 1) et 1973 – CPD – 109 (site 2) en annexe à la présente déclaration.

Thierry Farges : Gérant TBN19